

Anthropologie économique du monde chinois

Michel Cartier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20007>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2010

Pagination : 342-343

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Michel Cartier, « Anthropologie économique du monde chinois », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], 1 2010, mis en ligne le 01 juin 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20007>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Anthropologie économique du monde chinois

Michel Cartier

Michel Cartier, *directeur d'études*

Population, familles et sociétés en Extrême-Orient

- 1 CONSACRÉ à la modernisation des sociétés extrême-orientales au cours des derniers siècles vue à travers l'évolution des formes familiales, le séminaire de l'année scolaire 2000-2009 était divisé en deux parties. La première concernait la définition des modèles familiaux envisagés du point de vue des terminologies de parenté, de la taille et de la cohésion des groupes familiaux, et des règles régissant la transmission des patrimoines, l'adoption et le mariage au cours de la période prémoderne (XV^e-XIX^e siècle), tandis que la seconde abordait les transformations découlant de la modernisation.
- 2 Deux modèles très différents étaient mis en évidence. D'un côté le modèle sino-coréen caractérisé par une très forte structuration de la famille envisagée comme l'ensemble des descendants en ligne masculine d'un ancêtre commun, parfois mythique, et de l'autre le modèle japonais, également patrilinéaire mais beaucoup moins structuré. La parenté chinoise, et accessoirement coréenne, est notée à l'aide d'une terminologie très riche permettant d'identifier les membres de la famille sur neuf générations en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur génération, en distinguant clairement les parents des alliés. Sous sa forme classique, le clan pouvait englober plusieurs milliers de personnes liées par une solidarité s'exprimant en particulier à l'occasion du culte des ancêtres, la tenue de généalogies et, parfois, de domaines de clans. Ce modèle marginalisait les femmes, dont le degré de parenté diminuait après un mariage strictement exogamique, qui étaient exclues de l'héritage et pouvaient facilement être répudiées. La possibilité d'hériter était donc réservée aux fils, de manière égalitaire, sans distinction entre les fils de l'épouse principale et ceux d'épouses secondaires, l'aîné ne jouissant que d'un privilège symbolique en tant que responsable du culte des

ancêtres. En revanche, des règles très précises restreignaient la possibilité d'adopter un fils en cas d'absence d'un héritier direct. Le modèle japonais était beaucoup moins développé, ce qui se traduisait par une terminologie de parenté très pauvre, de type « eskimo », n'établissant de distinctions qu'en termes de générations et de sexe sans tenir compte de la différence entre parents et alliés. Seuls les nobles possédaient des généalogies. Les paysans, qui ne portaient pas de noms de famille, pratiquaient volontiers l'endogamie locale. L'adoption n'était pas réglementée, mais seul celui des fils qui prenait soin de ses parents après la retraite du père héritait de la plus grande partie du patrimoine, ce qui a amené les anthropologues à définir la famille japonaise comme une famille souche.

- 3 La seconde partie du séminaire, consacrée à l'évolution des institutions familiales, a d'abord fait ressortir de fortes similitudes entre les trois sociétés, dans lesquelles les foyers, de taille relativement modeste, en moyenne cinq à six personnes, correspondaient à des familles nucléaires prenant éventuellement en charge des personnes âgées.
- 4 La modernisation s'est traduite, au Japon, en Corée du Sud et à Taïwan, par une diminution de la taille des foyers, liée à une relative émancipation des femmes, à un relèvement de l'âge au mariage et à une baisse du nombre des enfants. La famille nucléaire est devenue la règle et la taille moyenne des foyers est actuellement de l'ordre de trois, en particulier en raison de l'augmentation de la proportion des personnes vivant seules. En revanche, cette évolution a été beaucoup moins marquée en Chine où, en dépit d'une forte baisse de la taille des foyers tombée aux environs de trois, la proportion des personnes seules demeure négligeable, alors que 28 % de la population vit au sein de familles à trois générations ou plus. Cette caractéristique serait d'abord due à l'absence de couverture sociale protégeant les personnes âgées de 60 ans et plus, dont seulement 20 % bénéficient d'une retraite...

Publications

- « Three-generation families in contemporary China : the emergence of the stem family ? ». dans *House and the stem family in Eurasian perspective : Revisiting House Societies, 17th-20th Centuries*, sous la dir. d'Emiko Ochiai et Antoinette Fauve-Chamoux, Berne, Peter Lang, 2009, p. 479-495.
- « Avant-propos », dans *Le régime de travail en Chine*, sous la dir. de Ting-sheng Lin, Paris, Le Manuscrit, 2009, p. 5-9.

INDEX

Thèmes : Anthropologie historique